

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 004-269/14/BC

■ Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Pégase et approbation d'une convention.

DPEATSV 14/11570/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole participe au financement des projets de recherche et développement sur son territoire en abondant au Fond Unique Interministériel ainsi qu'au fonctionnement des pôles de compétitivité,

Sept pôles de compétitivité sont soutenus par Marseille Provence Métropole :

Optitec, Eurobiomed, Pégase, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capénergies, Gestion des risques et vulnérabilité des territoires.

La filière aéronautique est prépondérante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 40 000 emplois. Elle représente 30 % de la recherche-développement régionale, ce qui permet notamment à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'être le leader mondial de la production d'hélicoptères et le leader européen concernant les satellites et essais.

**Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

Appuyé sur ces compétences, le pôle de compétitivité « Pégase », a pour ambition de créer une nouvelle génération de systèmes aéronautiques et spatiaux répondant à l'émergence d'usages nouveaux. Ces technologies sont principalement destinées à la protection des personnes et au développement des territoires.

L'association est composée à ce jour de 333 adhérents issus des mondes académique et industriel. Parmi eux, on peut citer Dassault, Avera TA, Weir Power Industrial, ou encore l'INRIA.

A ce jour, sur Marseille Provence Métropole, 45 adhérents dont 11 entreprises telles qu'Airbus Helicopters, Cybernétix, Aéromécanic, Fibres de Berre et le Groupe Bonnans.sa, représentant plus de 7 000 emplois ; neuf laboratoires de recherche (Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre, L2MP ...), l'Ecole Centrale Marseille font parties du pôle Pégase.

Le pôle de compétitivité Pégase a pour mission de conduire les projets d'accompagnement pérennisant la dynamique de ce domaine sur le territoire et de générer durablement de la valeur ajoutée et de la compétitivité, en structurant et en développant la filière aéronautique et spatiale en région appuyé sur le potentiel existant.

L'objectif de Pégase est de développer de nouveaux usages et de nouvelles technologies afin de créer 10 000 emplois sur 10 ans.

Les nouveaux usages concernent :

- la surveillance de site confiné,
- l'intervention en milieu hostile,
- le transport en toute condition,
- le transport de charges lourdes.

Les nouvelles technologies sont relatives :

- aux drones, dirigeables et aérospères,
- les systèmes et systèmes d'évitement d'obstacles,
- la vision en tout temps.

Sur les 75 projets labellisés par le pôle depuis sa création, neuf projets ont reçu une décision de financement positive en 2013. L'ensemble des projets représente un budget de 238 millions d'euros dont 105 millions de financements publics.

Le plan d'actions 2014 met en avant quatre axes forts :

- L'émergence des projets : il s'agit de reconduire les groupes de travail qui ont pour objectif de faire émerger des projets de R & D soutenant la filière, en formalisant et en donnant une réalité industrielle aux idées identifiées.
- La construction de projets de R & D : c'est une des missions phares du pôle. Il s'agit de monter, labelliser et obtenir les financements de projets de R & D.
- Le développement de l'écosystème : le développement de la filière nécessite le renforcement de la structuration de la filière en fédérant des adhérents, en menant des actions collectives et en assurant la promotion et l'animation de la filière.
- La création d'emplois en mettant l'accent sur l'accompagnement à la mise sur le marché des produits et services issus des processus d'innovation.

De son côté, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soutient la filière aéronautique notamment :

- en finançant la gouvernance et l'animation du pôle,
- en abondant au Fond Unique Interministériel,
- en mettant en relation le pôle avec les acteurs économiques et académiques du territoire de la Communauté Urbaine,

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

- en construisant une offre foncière et immobilière en partenariat avec le pôle sur le parc d'activité des Florides et en contribuant au développement du projet Henri Fabre.

En effet, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, largement concernée sur son territoire par cette filière, affirme son soutien au pôle de compétitivité Pégase dont l'objectif est de valoriser ces secteurs d'activités porteurs pour l'économie locale.

Le budget prévisionnel de l'association « Pégase » pour 2014 s'élève à 1 237 000 euros.



POLE PEGASE : BUDGET 2014 Missions A et B COLLECTIVITES

DEPENSES			TOTAL	RECETTES			TOTAL
En K€	Missions A	Missions B		En K€	Missions A	Missions B	
Intitulé des dépenses				Subventions			
Cout de personnel	212	322	534	ETAT / animations	220	80	300
Salaires				REGION PACA / animations	220	80	300
Charges sociales				REGION autres	0	0	
sous-total	212	322	534	Sous total	440	160	600
Dépenses liées aux actions				Collectivités animations :			
Personnel extérieur MAD refacturée	55	19	74	CG 06		15	15
	0			CG 13		15	15
sous-total	55	19	74	CG 83		0	0
Consultants	96	137	233	CG 84		20	20
Sous-traitance / achats divers				Marseille Provence Métropole		20	20
Documentation				Agglo Salon		30	30
Manifestation				Pays d'Aix		30	30
Publicité communications	16	21	37	Toulon Provence Méditerranée		15	15
Déplacement	22	20	42	CASA		18	18
Réceptions				COGA		15	15
Cotisations				Ouest Provence		25	25
sous-total	134	178	312	NCA		20	20
				Autre collectivité		4	4
Dépenses générales / Frais généraux	39	103	142	Sous total	0	227	227
sous-total	39	103	142	ETAT / opérations		0	
				REGION PACA / opérations		0	
				Autre communauté / opération		0	
				Programmes européens		0	
				FEDER		0	
				Agence de l'eau		0	
				Autres		0	
				Sous total	0	0	0
				Autres ressources		0	
				Cotisations		127	127
				Succes fees		108	108
				Prestations de service		0	
				Mise à disposition gratuite		0	
				Sous total	0	235	235
Sous-total des dépenses :	440	622	1 062	Sous-total des recettes :	440	622	1 062
Emploi des contributions en nature	28	147	175	Contributions en nature	28	147	175
TOTAL des dépenses	468	769	1 237	TOTAL des recettes	468	769	1 237

Il convient d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité Pégase, relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement du pôle de compétitivité Pégase.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20 000 euros au pôle de compétitivité Pégase.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec le pôle de compétitivité Pégase.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Emploi,
Enseignement supérieur, Technopole, recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014